

pinette et de tout autre bois de seconde qualité. Avec un chemin de fer et un service de bateaux à vapeur, ce serait bien différent : des moulins pourraient être établis sur les lieux et le bois scié, de toutes espèces, serait expédié par voie ferrée. . .

“ Dans ce dernier rapport, j’ai insisté sur l’immense avantage qui résulterait de la déviation des eaux du lac Victoria vers la vallée de la rivière Dumoine, si toutefois ce projet était réalisable ; mais, dans le cas où cela ne serait pas possible, une chose plus désirable et plus avantageuse encore serait la construction d’une voie ferrée à travers cette région. . .

“ Un simple coup d’œil jeté sur la carte de cette contrée fait voir qu’entre cette décharge et celle du lac des Quinze, il y a plus de 6,000 milles carrés de territoire arrosé par l’Ottawa et ses tributaires, en amont du lac des Quinze, qui ne pourront jamais être développés avantageusement sans un chemin de fer. Je ne suis pas prêt à dire que toute cette vaste étendue de 6,000 milles carrés soit, ou propre à la culture, ou bien boisée, mais je puis sûrement dire que plus de la moitié de cette étendue est comprise dans les limites de la meilleure région forestière produisant le pin, que l’on puisse maintenant trouver dans la province, et que beaucoup de bonne terre cultivable y existe également.

“ Ce pays est partout bien boisé, mais il paraît qu’une partie du pin qui s’y trouve est défectueux. . . . S’il y avait des scieries à cet endroit (le lac Moose, en dehors des deux territoires mentionnés plus haut) ou si la région était facilement accessible, beaucoup de bon bois qui est maintenant perdu serait utilisé ; mais lorsqu’on considère la grande distance de 700 milles qu’il faut franchir pour amener ce bois sur le marché, il est évident qu’un article de seconde qualité ne peut payer celui qui tenterait de l’exploiter.”

Le Grand-Tronc-Pacifique peut-être, et le chemin de fer de Québec au lac Huron, très probablement, dans deux ou trois ans, donneront accès à ce territoire et à une plus large étendue de forêt dans celui d’Abitibi, donnant ainsi à ces forêts une grande valeur et rendant utilisable le bois de ces six ou sept mille milles de riches terrains, ajoutant ainsi à notre richesse et à nos ressources forestières.

Les mêmes facteurs contribueront de la même manière à l’évo-